8. Clauses de responsabilité générale

Il existe plusieurs clauses de responsabilité générales, qu'il faut utiliser selon le type de document et le contexte

La clause de responsabilité générale de l'OCDE sur les territoires doit être insérée dans chaque publication.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

NOTE > Les notes en bas de page sur les territoires doivent être utilisées dans des cas bien précis. Il incombe à l'auteur de s'assurer qu'elles sont incluses partout où elles sont requises : articles, chapitres, graphiques, tableaux, etc.

Si votre publication est une exception (c'est-à-dire si la clause de responsabilité générale – « ouvrage publié sous la responsabilité du Secrétaire général » – ne s'y applique pas), contactez votre éditeur à PAC.

Voir aussi: Notes sur les territoires, p. 88.

Voir aussi : http://oecdshare.oecd.org/SGE/SITES/LEGALINFO et http://oe.cd/pubguidelines. Pour toute question touchant les clauses de responsabilité générale, veuillez contacter la Direction des affaires juridiques : LEGER@oecd.org.



Extrait de : OECD Style Guide Third Edition

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/9789264243439-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Clauses de responsabilité générale », dans OECD Style Guide : Third Edition, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264243699-10-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

